

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 Septembre 2022

Le 16 Septembre 2022 à 18h30 les actionnaires de la société Centrales Villageoises NID'Énergies, société par actions simplifiées de capital variable, dont le siège social est situé à l'Amplitude Center au 30 avenue Alexandre Fleming à Bourgoin-Jallieu, immatriculée au RCS de Vienne, sous le numéro SIREN 828 567 602, se sont réunis en présence au Lycée Saint-Marc à Nivolas-Vermelle, dans le cadre de l'Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation qui leur a été adressée individuellement le 29 août 2021. Cette Assemblée Générale Ordinaire clôturait l'exercice fiscal Avril 2021 – Mars 2022.

28 actionnaires étaient présents :

Mr Hubert ALLIER	Mr Stéphane GERBAUD	Mr Gérald MARTIN
Mr Frédéric ARBID	Mr Pierre GIROUD	Mme Gabrielle NOBLIA
Mr Roland BORGHI	Mr Jean-Bernard GRIOTIER	Mr Cyril ROURE
Mr Laurent CHANUSSOT	Mr Yann HAMONIC	Mme Béatrice PERRET
Mme Marthe COLIN	Mr Georges HILAIRE	Mme Rosemarie TASTEVIN
Mme Irène COLIN	Mr Jean-Jacques HUIBAN	Mme Pauline TEYSSIER
Mr Sébastien DELMAS	Mme Noémie HUMBERT	Mr Philippe TISSERAND
Mr Emmanuel DURAND	Mme Chantal JACOB	Mr Guillaume VIAL (CAPI)
Mr Michel DURAND	Mme Maria JUGE	
Mr Christian FEURER	Mr Florent LAVAL	

L'Etang des Cigales, représentée par Mr Emmanuel DURAND

Radiance Mutuelle, représentée par Mr Emmanuel DURAND

18 actionnaires avaient donné pouvoir et étaient représentés :

Mr Daniel CHAUVIN	Mr Arnaud DE FRESLON	Mme Célia LOUBET
Mr Yves CLARET	Mr Sylvain DURAND-TERRASSON	Mme Aurélia LOUIS
Mr Alain CHMILEWSKI	Mlle Oriane GERBAUD-BENOIST	Mr Edgar MELEDO
Mme Valérie CROCHET	Mr Aurélien GERBAUD-BENOIST	Mr Axel MARTIN-CROCHET
Mr Thibaut COUILLAUD	Mr Michel LACREUSE	Mlle Chloé MARTIN-CROCHET
Mme Céline DEBES	Mme Danièle LACREUSE	Mme Sophie PERRIN

L'assemblée est présidée par Florent Laval, président de la société.

L'ordre du jour était le suivant :

- 18h00-18h30 : Accueil des actionnaires
- 18h30-19h30 : Assemblée Générale Ordinaire
 - Rapport d'activité
 - Rapport financier
 - Vote des résolutions
 - Renouvellement du conseil de gestion
- 19h30-20h30 : conférence Auto-Consommation par AURA-EE

I. Rapport d'activité

Eléments présentés dans le rapport d'activité :

- Revue des indicateurs de disponibilité et de performance des 7 centrales en production. Les indicateurs sont bons.
- Présentation de la participation de NID'énergies dans la société Plan'Et Soleil.
- Présentation du travail réalisée par l'équipe dans le cadre de la mise au norme de la Grange de Chèzeneuve.
- Point sur les initiatives en cours autour de la sobriété. Présentation du montage Watty à l'Ecole (participation au financement et contribution d'une bénévole de NID'énergies). Partage sur les difficultés rencontrées.
- Explication du contexte défavorable qui a ralenti significativement la concrétisation des opportunités de projet photovoltaïque.
- Présentation du projet au lycée Saint-Marc en cours de réalisation à la date de l'AG.

II. Rapport financier

Eléments présentés dans le rapport financier :

- Etat de l'actionnariat au 31/03/2022, avec le capital porté à 90 200 €.
- Le bilan comptable et comparaison avec l'exercice précédent : Actif en légère diminution du fait de l'amortissement continu des 7 centrales en cours et de l'absence de nouvel investissement sur l'année.
- Le compte de résultat : exercice excédentaire avec + 7 374 € pour 2021, conforme à l'attendu. Cet excédent est entièrement affecté au compte de report à nouveau après constitution de la réserve légale.
- Le conseil de gestion a préconisé de ne pas distribuer de dividende cette année car la somme à répartir aurait été faible au regard des coûts comptables engendrés. La somme non distribuée cette année sera ajoutée au bénéfice prévu pour 2022.
- Le résultat de 2022 devrait être inférieur à celui de 2021 à cause des charges financières générées par le projet Saint-Marc alors que le revenu généré en 2022

par cette future centrale est encore incertain.

III. Vote des résolutions

Résolution 1

Approbation des comptes annuels et du rapport de gestion et quitus donné au conseil de gestion

L'Assemblée générale, statuant en sa forme ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil de gestion, approuve dans toutes leurs parties le rapport de gestion et les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2022, faisant ressortir un bénéfice de 7 374.08 € (sept mille trois cent soixante quatorze euros et huit centimes).

Elle donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil de gestion pour l'accomplissement de leur mandat au titre dudit exercice.

Contre : 0

Abstention : 0

⇒ approuvée à l'unanimité

Résolution 2

Affectation du résultat

L'Assemblée générale, statuant en sa forme ordinaire, après avoir constaté l'existence d'un bénéfice de 7 374.08 € (sept mille trois cent soixante-quatorze euros et huit centimes), au titre de l'exercice considéré, décide, sur proposition du Conseil de gestion, d'affecter :

- 5% du résultat en réserve légale, soit 368.70 euros (trois cent soixante-huit euros et soixante-dix centimes)
- le solde, soit 7 005.38 euros (sept mille cinq euros et trente-huit centimes), en dotation du compte de report à nouveau, qui ajouté au report à nouveau de l'exercice précédent s'élèvera à + 2 162.37 euros (deux mille cent soixante-deux euros et trente-sept centimes)



Notice explicative : Lorsqu'une entreprise réalise des bénéfices, elle doit en affecter une partie en réserve légale, à raison de 5 % minimum du résultat dans la limite de 10 % du capital social.

Contre : 0

Abstention : 0

⇒ approuvée à l'unanimité

Résolution 3

Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce

L'Assemblée générale, statuant en sa forme ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil de gestion mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.



Notice explicative : cette résolution permet de confirmer que vous avez bien été informé qu'aucune convention (accord produisant effet de droit, par ex. rémunération d'un compte courant d'associé non prévue par les statuts, achat, location ou vente d'un bien appartenant à un dirigeant...) n'a été conclue durant l'exercice entre la société et son président, ses dirigeants ou un de ses actionnaires détenant plus de 10% des actions.

Contre : 0

Abstention : 0

→ approuvée à l'unanimité

Résolution 4

Pouvoirs au porteur

L'Assemblée générale, statuant en sa forme ordinaire, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes les formalités qui seront nécessaires.

Contre : 0

Abstention : 0

→ approuvée à l'unanimité

IV. Renouvellement du conseil de gestion

Résolution 5

Election des membres du Conseil de gestion

Le Conseil de gestion est actuellement composé de : Mr Arnaud DE FRESLON, Mr Christian FEURER, Mr Stéphane GERBAUD, Mme Noémie HUMBERT, Mr Florent LAVAL (Président), Mr Gérald MARTIN, Mme Pauline TEYSSIER, Mr Philippe TISSERAND, Mr Emmanuel DURAND (Collège Personnes morales), Mr Guillaume VIAL (collège Collectivités) soit 10 membres.

Conformément aux statuts, qui prévoient un renouvellement du Conseil de gestion par tiers tous les ans, les membres sortants sont : Messieurs Arnaud De FRESLON, Gérald MARTIN, Philippe TISSERAND et Guillaume VIAL représentant la CAPI.

L'assemblée générale, après avoir entendu les candidats, procède à l'élection de : Messieurs Arnaud De FRESLON, Gérald MARTIN, Philippe TISSERAND, Guillaume VIAL représentant la CAPI, Christophe LAVILLE représentant la commune de Saint-Alban-de-Roche et Jean-Bernard GRIOTIER pour un mandat d'une durée de 3 ans.

Contre : 0

Abstention : 0

→ approuvée à l'unanimité



Notice explicative : Les statuts prévoient que le conseil de gestion compte 6 à 12 membres (élus en AG) et prenne des décisions à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Suite à l'AG, le conseil de gestion est complet.

Le Président,
Florent LAVAL

Membre du Conseil de Gestion,
Christian Feurer